

Communiqué de presse

Cergy le 3 mai 2021

Un examen de prévention gratuit pour les publics fragiles

Parce que la santé des assurés est importante, l'Assurance Maladie du Val-d'Oise et son réseau de centres d'examen proposent un examen de santé gratuit tous les ans à destination des personnes fragiles qui renoncent à leurs soins.

Un examen de santé, pour qui, pourquoi ?

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise propose une solution pour les publics éloignés du système de soins et notamment sans médecin traitant. Un bilan de santé est possible et permet d'aborder différentes thématiques en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun avec des professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmier).

Cet examen est **gratuit pour les patients éligibles** car pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie et concernent les assurés du Val d'Oise de plus de 16 ans s'ils sont:

- Demandeurs d'emploi ;
- Salarié(e)s en activités temporaires ;
- En stage de formation professionnelle
- Bénéficiaires du RSA, de la PUMA ou de la Complémentaire Santé Solidaire
- Retraité(e)s

Lors de ce **bilan de santé personnalisé et adapté**, un point sur les droits est effectué et un accompagnement pour les démarches est mis en place si nécessaire.

Dans le Val-d'Oise :

- 1 239 personnes ont bénéficié de l'examen périodique de santé en 2020
- 93 % des bénéficiaires sont issus des publics prioritaires, dont 969 personnes en situation de précarité

Les centres d'examen de santé dans le Val-d'Oise

Les assurés peuvent se renseigner ou prendre rendez-vous auprès d'un des centres de santé :

- Centre IPC d'Argenteuil – 245 avenue Jean-Jaurès
- Centre IPC de Cergy-Saint-Christophe - Maison de la prévention santé – 8 Rue de Sardane

Tél : 01 53 67 35 35 Plus d'infos sur :

<https://www.ameli.fr/val-d-oise/assure/sante/assurance-maladie/prevention-depistages/examen-prevention-sante>

Contacts presse :

- Ingrid MOMET ☎ 01 79 42 23 55
- Samira SALAH ☎ 01 34 22 23 87 - communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 94% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.

Assurance Maladie du Val d'Oise

2 rue des Chauffours
95017 Cergy

Site Internet : www.ameli.fr

Site internet pour nous contacter : www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts

Suivez notre actualité sur [Twitter](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)

☎ 36 46
Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30 - 17h30
(appel gratuit)